



Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 06 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 06 mai 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 02 mai 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 02 mai 2024

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, Mme Raboisson Croppi Laurence, Mme Bertelle Emilie, M Grange Christophe, M Aymard Nicolas

Membres excusés :

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Luc Chavassieux

M Langlet Pascal

M Charvolin Jean-Jacques

Secrétaire de séance : Christophe Grange

**Le procès-verbal du 04 avril est présenté au conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité**

Le conseil municipal débute avec la présentation de France Service.

Une **France services** est une structure qui combine accueil physique et accompagnement numérique, et qui regroupe en un même lieu plusieurs services publics. L'objectif est de permettre à l'ensemble des habitants d'accéder à un service de proximité ou de bénéficier d'un accompagnement administratif sur de nombreuses thématiques.

→ **Accompagnement**

Démarches administratives du quotidien, liées à la santé, la famille, la retraite ou l'emploi, l'espace France Services dispense neuf services :

- Ministère de l'Intérieur : aide au renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise
- Finances publiques : déclaration de revenus, appropriation du prélèvement à la source
- Justice : (accompagnement de l'utilisateur dans l'accès au droit)
- Assurance maladie
- Assurance retraite
- Allocations familiales
- Pôle emploi
- Mutualité sociale agricole
- La Poste.

Vous pourrez bénéficier d'un accueil individualisé et, selon vos besoins :

- D'informations de premier niveau
- D'aide à l'utilisation des services en ligne
- D'aide à la constitution de dossiers
- De mise en relation avec les organismes

A cet effet les agents médiateurs ont bénéficié de formations spécifiques auprès de ces partenaires, et sont donc à même de vous guider dans vos démarches.

→ **Mise à disposition d'outils numériques**

Au sein de l'espace France Services, vous trouverez :

- 3 tablettes tactiles pour la libre consultation des sites internet des organismes et des partenaires de la Copamo
- 2 postes informatiques équipés de logiciels pour réaliser vos démarches administratives
- Imprimante, photocopieuse, scanner
- Espace de confidentialité doté de système de Visio conférence

→ **Horaires et Contact**

Lundi, Mercredi et Jeudi : 9h-12h et 13h30-17h30

Mardi : 13h30-17h30

Vendredi : 9h-16h30 en continu

❖ DELIBERATIONS

1. Demande de subvention Fond Vert

Le Gouvernement a mis en place une nouvelle dotation dont l'objectif est d'offrir à toutes les collectivités des ressources nouvelles pour accélérer leur transition écologique.

Ce fonds s'adresse à toutes les collectivités territoriales et à leurs groupements avec un triple objectif décliné en axes et mesures :

- Axe 1 : Le renforcement de la performance environnemental
- Axe 2 : Adaptation au changement climatique
- Axe 3 : L'amélioration du cadre de vie

Entendu que la commune de CHAUSSAN sollicite le fond vert, exercice 2024, au titre de l'opération Tiers Lieu Osmose.

Entendu la présentation de l'APD concernant le Tiers Lieux Osmose

Coût prévisionnel des travaux : 1 289 477.90 € HT

Et sollicite une subvention de 641 317€

Entendu la présentation du plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
AMO	Olivier Cuer	26 000,00 €
maitrise œuvre	Hytt architecture	137 750,90 €
Études		
Etudes diverses		22 400,00 €
Travaux		
Lot 1 démolition maçonnerie		158 000,00 €
Lot 2 charpente		198 000,00 €
Lot 3 menuiseries extérieures		126 500,00 €
Lot 4 ITE Facade		44 600,00 €
Lot 5 serrurerie		10 500,00 €
Lot 6 menuiserie intérieures		69 000,00 €
Lot 7 cloisons		63 000,00 €
Lot 8 peinture		29 000,00 €
Lot 9 carrelage		34 000,00 €
lot 10 sol souples		19 900,00 €
Lot 12 electricité		90 000,00 €
lot 13 plomberie chauffage ventilation		155 000,00 €
Lot 14 Aménagement extérieurs		77 000,00 €
Frais annexes		
Divers		28 827,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		1 289 477,90 €

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
autre mesure Fonds Vert		sollicité	641 317,00 €	49,73%
Autres aide État	DGD / DRAC	sollicité	290 160,00 €	22,50%
Conseil départemental			100 000,00 €	7,76%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		1 031 477,00 €	79,99%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques				
à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		258 000,90 €	
	Emprunt			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			258 000,90 €	20,01%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			1 289 477,90 €	100,00%

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la demande au titre du Fond Vert,

Sollicite auprès des services de l'Etat le versement d'une subvention, la plus élevée possible, au titre du fond vert, selon le dossier joint à cette délibération.

❖ **Syndicat**

➤ **SMAGGA**

Présentation de l'arrêté du 12 avril 2024 autorisant et déclarant d'intérêt général le plan de gestion des cours d'eau du bassin versant du Garon, notifié au SMAGGA.

❖ **Questions diverses**

➤ **Travaux**

Osmose

On a eu un nouveau planning pour l'avancé des travaux.

On va rentrer en phase d'écriture des dossiers de consultations pour une validation courant juillet avec une consultation prévue pour début septembre.

Ecole

Les travaux se poursuivent.

➤ **Lancement de la modification du PLU**

Notre PLU doit être mis en conformité avec le PLH de la COPAMO et une modification va être mise en œuvre.

La COPAMO a lancé un groupement de commande et un cabinet a été choisi « Foncéo Citéliance ».

Procédure : le maire prendra un arrêté pour lancer la modification.

➤ Fête de l'eau

Organisation d'une fête de l'eau en mars 2025 sur tous les volets relatifs à l'eau : ressource en eau, histoire de l'eau, consommation, eau et agriculture etc.

Idée : créer un groupe de travail autour du projet ouvert aux habitants. Une communication va être faite et si vous êtes intéressés pour participer se rapprocher de la mairie.

Un composteur communal va être installé sur le parking de la binatière le 30 mai.

Prochain conseil municipal : 03 juillet 2024

Séance levée à 22h30

